

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 MAI 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, LE SIX MAI, A QUATORZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 30 avril 2025

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Jean-Pierre OMNES, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Catherine DREZET donne pouvoir à Claudine AILLET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Éric MOISAN, Nicole POULAIN, Christophe ROBIN,

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Nathalie BEAUVY

Délibération n°2025-066

Membres en exercice : 19 Présents : 14 Absents : 5 Pouvoirs : 2

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES SUIVI DE L'EUTROPHISATION DU LAC DE JUGON (JUGON-LES-LACS) – CONVENTION 2025

Lamballe Terre & Mer est propriétaire du lac de Jugon (Jugon-les-Lacs), sur lequel se pratiquent des activités nautiques. Ce plan d'eau est soumis, chaque année, à des phénomènes d'eutrophisation, parmi lesquels le développement de cyanobactéries potentiellement pathogènes.

Afin de concilier les activités nautiques et la protection de la santé des pratiquants, selon les préconisations de l'Agence Régionale de Santé, il est nécessaire de mettre en œuvre un suivi basé sur un prélèvement et une analyse hebdomadaire. Il est proposé une convention tripartite avec :

- La société SAUR : réalisation de 17 prélèvements pour 2 414 € HT (+ 142€ HT / semaine supplémentaire),
- Le Syndicat départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) des Côtes d'Armor : coordination, interprétation des analyses, réalisation d'un bulletin d'information hebdomadaire adressé à Lamballe Terre & Mer, à la Mairie et aux structures utilisatrices du plan d'eau pour 3 276 € HT sur 17 semaines (+ 135 € HT / semaine supplémentaire).

Lamballe Terre & Mer s'acquitte, par ailleurs, directement auprès du SDAEP des sommes liées au coût des analyses effectuées par Labocéa (compris entre 1 617,00 € HT et 4 844,80 € HT) selon le nombre de recherches de microcystines nécessaire.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil communautaire,
- Le projet de convention, transmis aux membres du Bureau,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE les modalités de ce conventionnement avec la SAUR et le SDAEP pour le suivi 2025 de l'eutrophisation du lac de Jugon (Jugon-les-Lacs),
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

14 MAI 2025

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



exécutoire, compte tenu :

la transmission en Préfecture le

16 MAI 2025

publication le

16 MAI 2025

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale